



ANNEXES

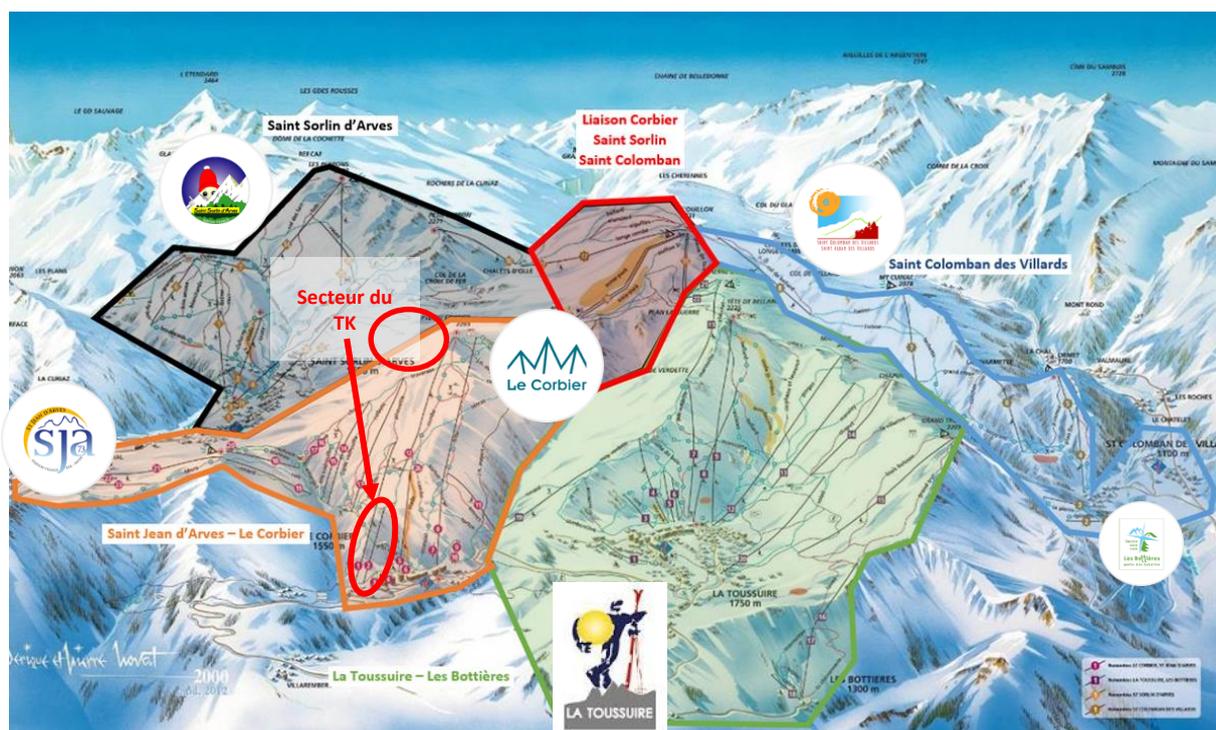
OBJECT : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS POUR LA CONSTRUCTION DU TELESKI DU SAUT

1. Le site	2
2. Le programme	3
3. Le Projet	6
3.1 Objectifs	6
3.2 Caractéristiques techniques	6
4. Contexte paysager	8
5. Contexte biotique	12
5.1 Les zones humides	12
5.2 Habitats	13
5.3 Faune	14
6. Les mesures à l'échelle de l'ensemble du programme	16

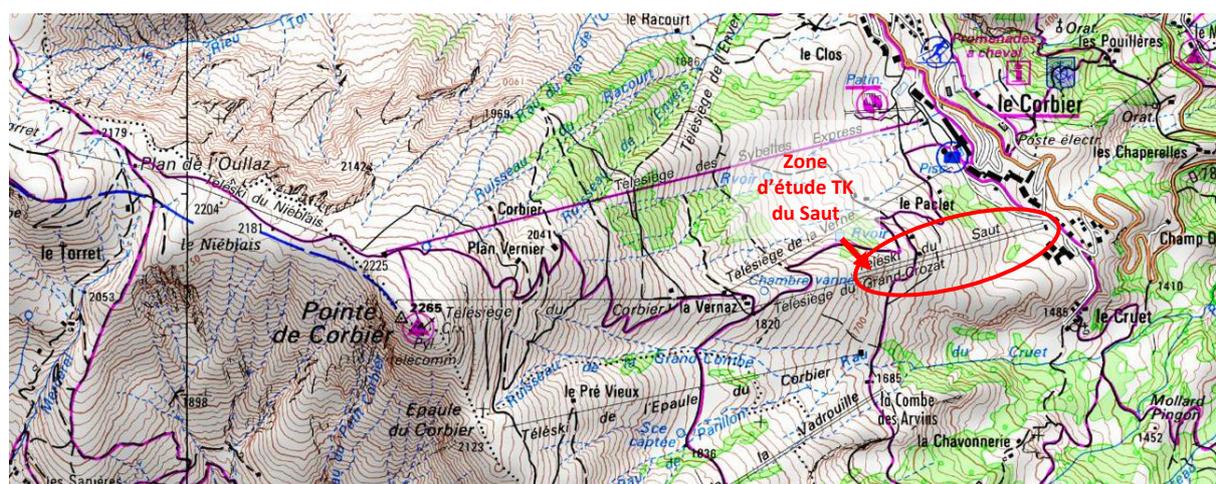
1. LE SITE

Source : Géoportail ,Mairie

Le site de projet est situé sur la commune de Villarembert au sein du domaine skiable des Sybelles. Il est situé sur le secteur du Corbier.



Stations du domaine skiable Les Sybelles



Situation schématique du TK du Saut sur la carte IGN, 1/25000°

2. LE PROGRAMME

La société Maulin.ski (anciennement appelée Montagne Participation (MMP)), exploitante des stations du domaine des Sybelles (hormis La Toussuire et les Bottière), souhaite, dans ce contexte, moderniser son parc de remontées mécaniques dans le but de garder son attrait vis-à-vis de la clientèle, mais aussi afin de réduire le nombre de remontées mécaniques en activité, réduire le temps de damage, améliorer les flux skieurs en vue de favoriser une meilleure qualité de ski surtout augmenter la sécurité.

L'ensemble du programme est le suivant:

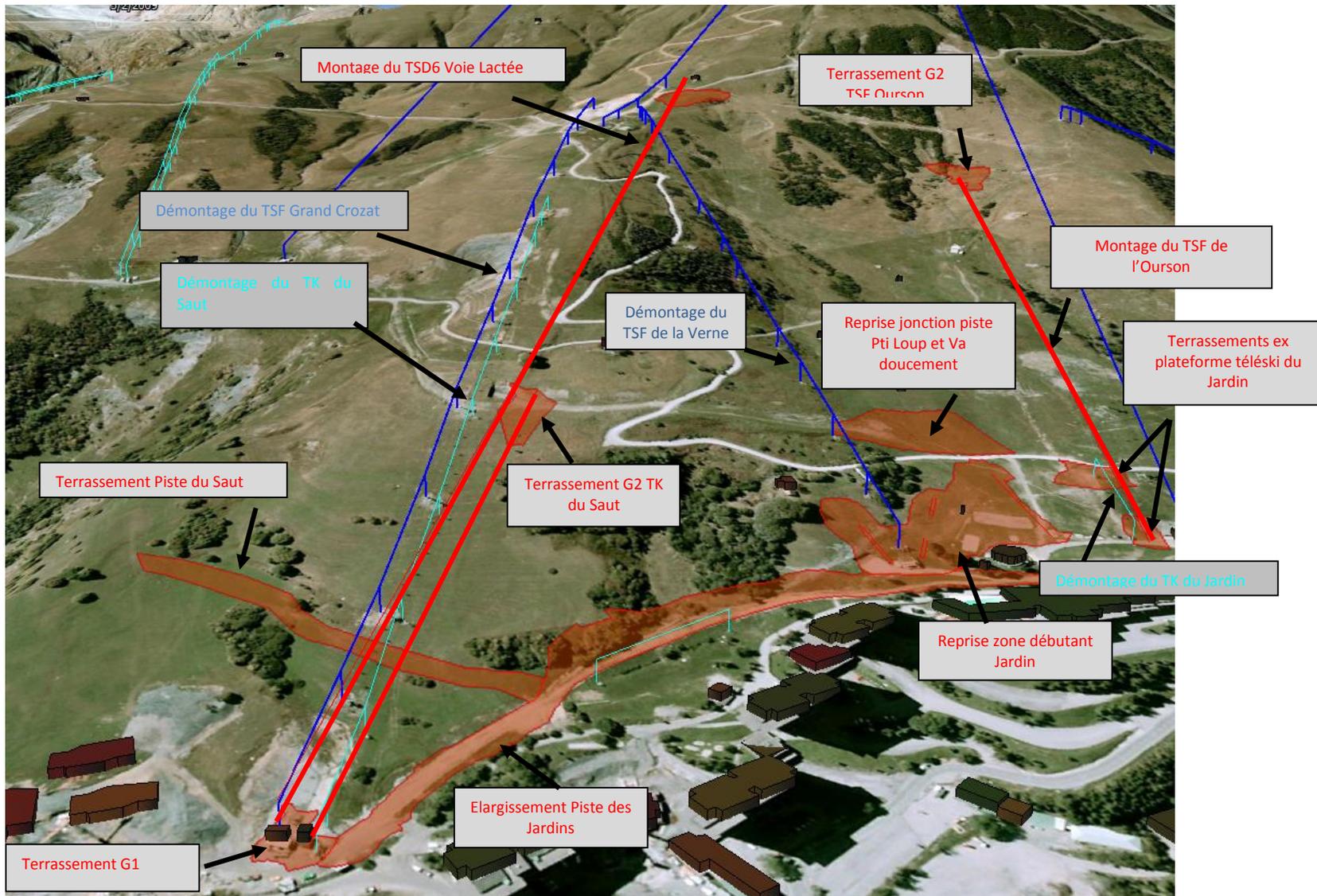
- Le démantèlement de 2 remontées mécaniques structurantes (TS de la Verne et TS du Grand Crozat),
- Le démontage du télésiège du Saut,
- Le démontage de 2 télésièges débutant sur le front de neige (télésiège du Baïko, télésiège du Télébaby),
- L'implantation d'une nouvelle remontée mécanique débrayable 6 places Voie Lactée avec une gare de départ au même endroit mais un axe décalé par rapport à l'ancien TSF du Grand Crozat,
- L'ancien TS du Grand Crozat préalablement démonté sera réimplanté ailleurs sur le domaine pour devenir le nouveau télésiège de l'Ourson,
- L'implantation d'un nouveau télésiège du Saut avec une gare de départ au même endroit, un axe décalé et un linéaire raccourcis.
- Des terrassements pour le front de neige
- La reprise de la piste du front de neige qui dessert la partie basse de la station, appelée la piste des Jardins
- L'éventuelle création d'une piste retour bleue dite « piste du Saut »

Ce programme s'imbrique avec l'opération menée sur le versant Chal à Saint Jean d'Arves et avec celle de la station du Dévoluy. En effet, il est apparu très rapidement que les programmes d'investissements pour le remplacement de certaines remontées sur les deux domaines sont interconnectés.

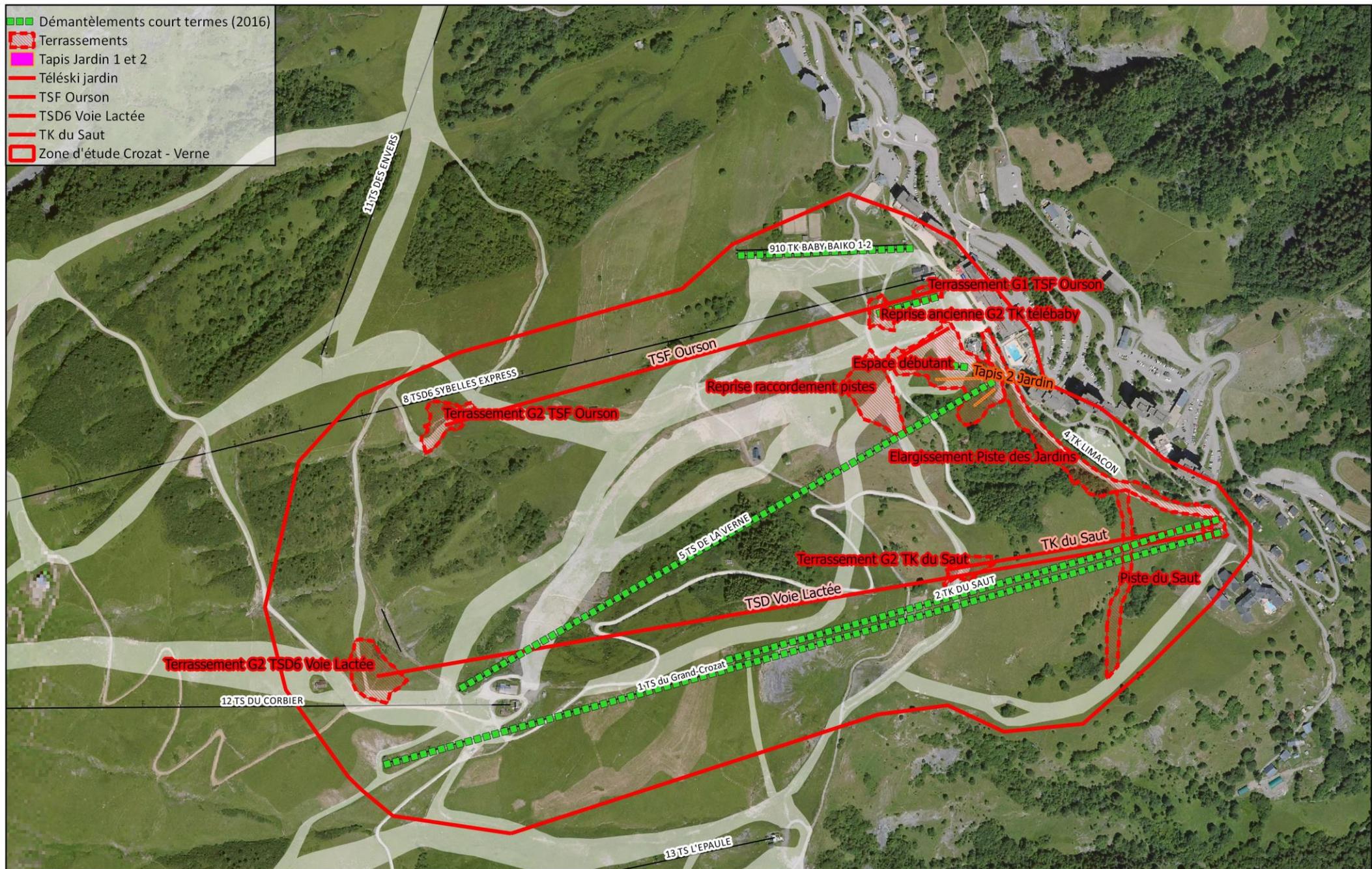
On peut présenter le programme de travaux de 2016 en quelques étapes succinctes :

- Démantèlement de l'actuel télésiège de Chal sur Saint Jean d'Arves (Sybelles)
- Construction du nouveau télésiège de Charvin Express et de la piste associée (Sybelles) sur le versant Chal à Saint Jean d'Arves
- En parallèle, suite à une grande inspection, l'actuel télésiège de Chal est réimplanté sur le domaine du Dévoluy (05) en remplacement de l'actuel télésiège des Plattes d'Agnières avec l'aménagement de la piste associée du Vallon de la Truie
- Démantèlement du télésiège actuel du Grand Crozat qui sera réimplanté dans la station du Corbier comme le nouveau télésiège de l'Ourson (Sybelles)
- Construction du nouveau télésiège Voie Lactée, un débrayable 6 places (Sybelles)
- Démantèlement de l'actuel télésiège de la Verne (Sybelles)
- Restructuration du front de neige et des pistes associées (Sybelles)
- Démantèlement du télésiège Roc d'Aurouze à la Joue du Loup (Dévoluy)
- Déplacement du télésiège Chaumatte 2 à la Joue du Loup pour une réinstallation en tant que télésiège Aurouze (Dévoluy)
- Construction du télésiège Casses (station du Dévoluy).

Ces projets sont liés les uns aux autres et la faisabilité du programme est tenue par la seule faisabilité et réalisation de l'ensemble.



Schématisation en 3D de l'opération – été – source : Google Eart, Kaliblue et MDP



Cartographie de l'opération de réaménagement
 DATE: 11/2015 SOURCE: MDP, ALP'PAGES, TIM
 N° AFFAIRE: 20151055-3



3. LE PROJET

Extrait DAAP, 2016, TIM

3.1 OBJECTIFS

Dans le cadre de la construction du télésiège de la VOIE LACTEE, afin d'éviter le croisement des câbles, le télésiège du SAUT existant doit faire l'objet d'un démontage et d'une remise en œuvre en parallèle du futur télésiège.

Le télésiège du SAUT modifié sera raccourci et un Lâcher Sous Poulie provenant du télésiège des PLATTES à SUPERDEVOLUY sera mis en œuvre (POMAGALSKI 1988).

3.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le Télésiège du SAUT aura pour caractéristiques principales :

- Type de l'appareil : Télésiège débrayable mono place
- Longueur horizontale : 372 m
- Dénivelée : 116 m
- Débit : 800 p/h
- Vitesse : 3,0 m/s
- Station motrice : aval
- Station de tension : amont – type LSP9000 POMA modèle 1988
- Nombre de pylônes : 5 pylônes
- Nombre de véhicules : ~58 unités
- Sens de montée : Droite

La création de cette remontée mécanique s'accompagne de l'aménagement des aires de départ (même plateforme que pour le télésiège de la VOIE LACTEE) et d'arrivée pour se conformer à la réglementation en vigueur. Les plans sont joints au présent dossier.

Le télésiège du SAUT sera mis en œuvre sur la base de la récupération du Télésiège existant (station aval et pylône de ligne hors potences et passerelles) et du Télésiège des PLATTES (LSP).

La construction du nouvel appareil dans le respect de la réglementation en vigueur lors du dépôt du DAET, sera menée par la société GMM et notamment les chapitres A5 et B6 du guide RM4 du STRMTG.

L'ensemble des constituants récupérés fera l'objet d'un contrôle complet et certaines pièces feront l'objet d'un changement systématique comme les axes.

Les principes généraux sont :

- Récupération de la station motrice avec mises en conformité réglementaires
- Changement du contrôle commande
- Récupération des pylônes de ligne après contrôles et mises en œuvre d'échelle
- Changement des potences coté montée
- Changement de tous les axes
- Changement du câble
- Récupération d'un LSP après contrôles

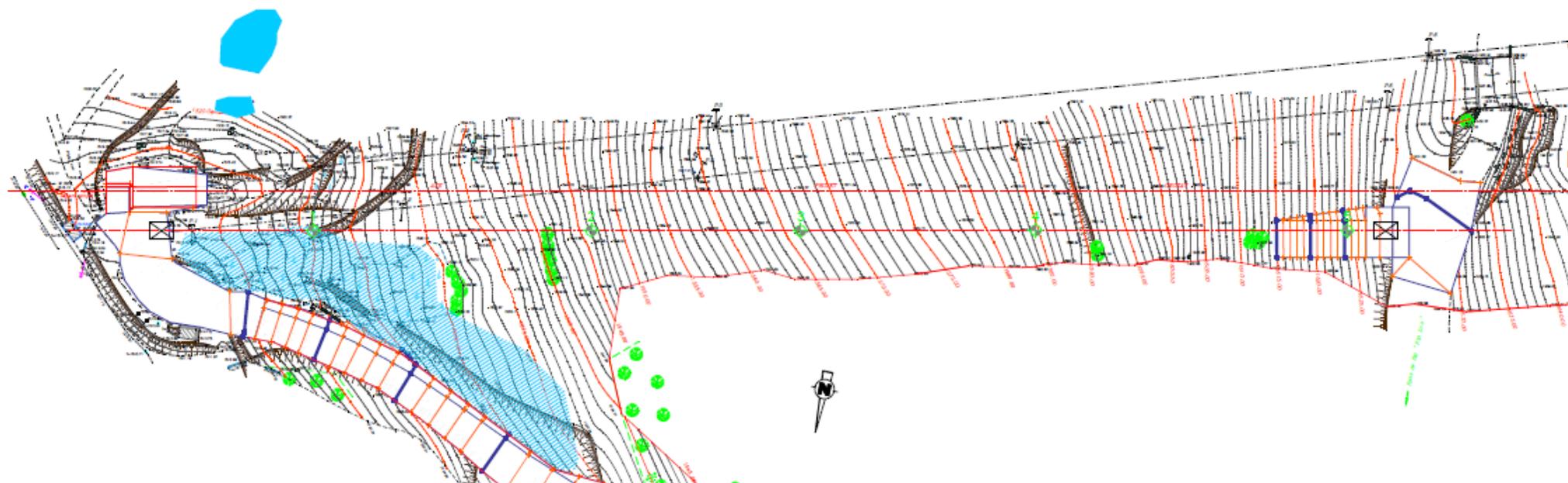
LE CORBIER

TELESKI DU SAUT



DATE : 26/02/2016

Ech : 1/1250



La gare de départ du téléski actuel du Saut, avec à côté l'actuelle gare du télésiège du Grand Crozat.



Etat actuel



Insertion juste après les travaux avec une mesure d'évitement de déambulation dans la zone plus humide située en amont

2



2



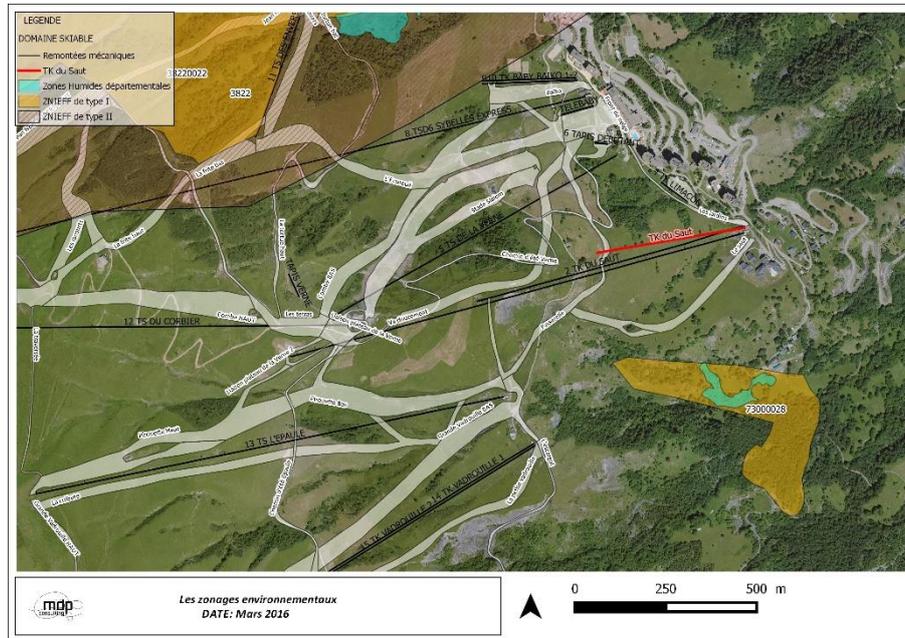
La gare d'arrivée de l'actuel télési du Saut (un lâché sous-poulie)



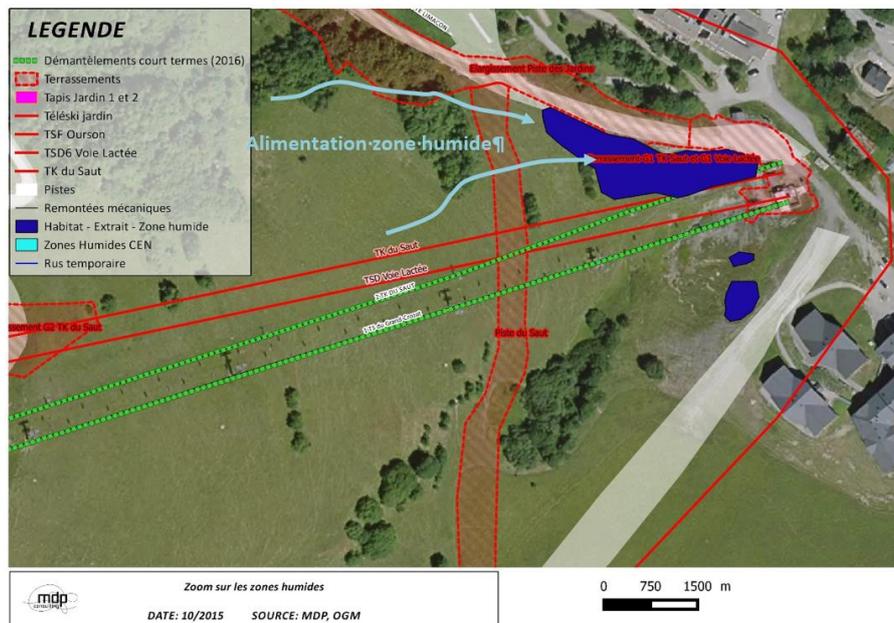
5. CONTEXTE BIOTIQUE

5.1 LES ZONES HUMIDES

La présence des zones humides, quoique non recensées par l'inventaire des tourbières de la Savoie, a été un paramètre d'entrée important pour la conception des projets de terrassements et d'implantation des gares des remontées mécaniques (TK du Saut et TSD6 Voie Lactée).



Les gares des remontées sont situées en aval de la zone sensible, aucun pylônes n'est impacté dans la zone humide.



Extrait de l'étude d'impact, décembre 2015

Les effets de ce projet auront un effet faible sur la zone humide, sous réserve du respect des mesures de préconisation en phase chantier décrites dans l'étude d'impact et reprise ci-après.

5.2 HABITATS

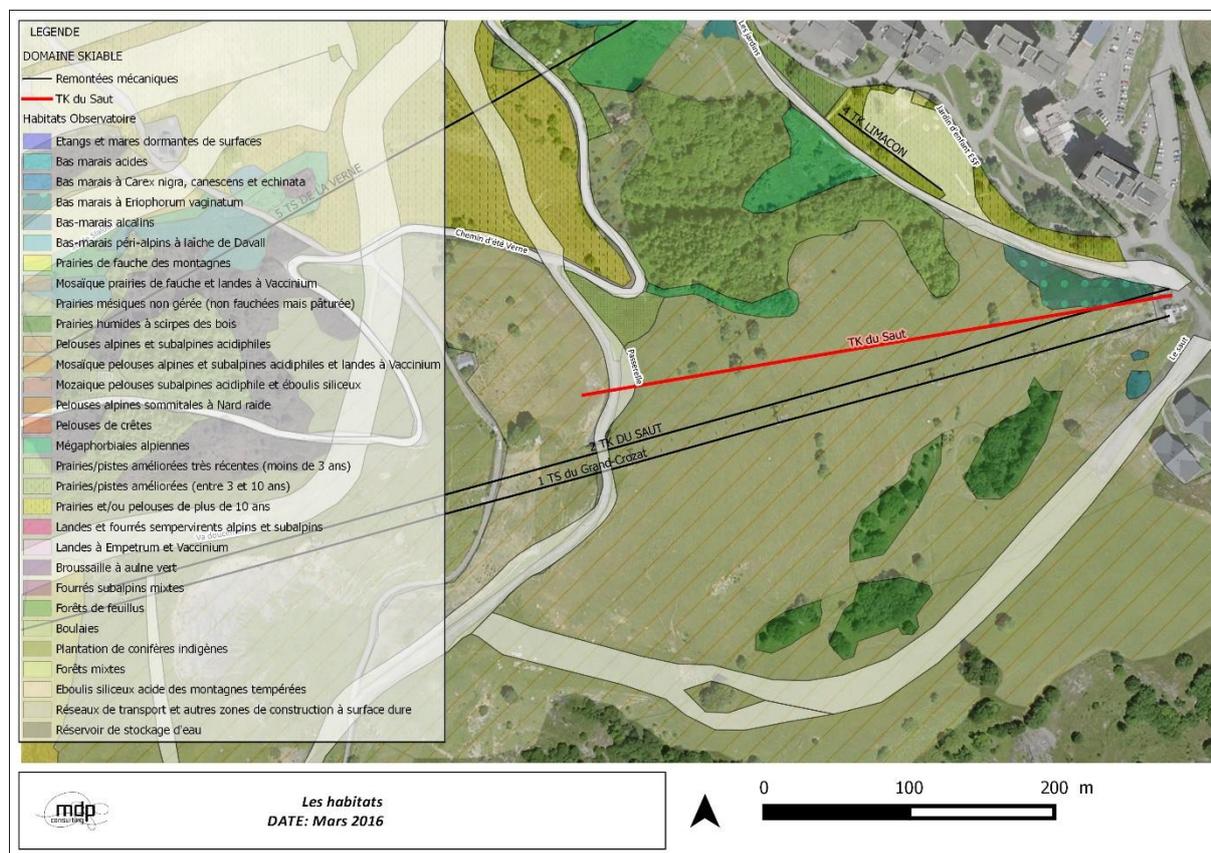
Le démantèlement du téléski du Saut, bien plus long que son nouveau remplaçant, aura également un effet légèrement positif sur les habitats. Les pylônes de ces deux appareils seront hélicoportés (0.5 jours) pour être réceptionnés sur les aires de stockages définies pour le démontage puis pour le montage.

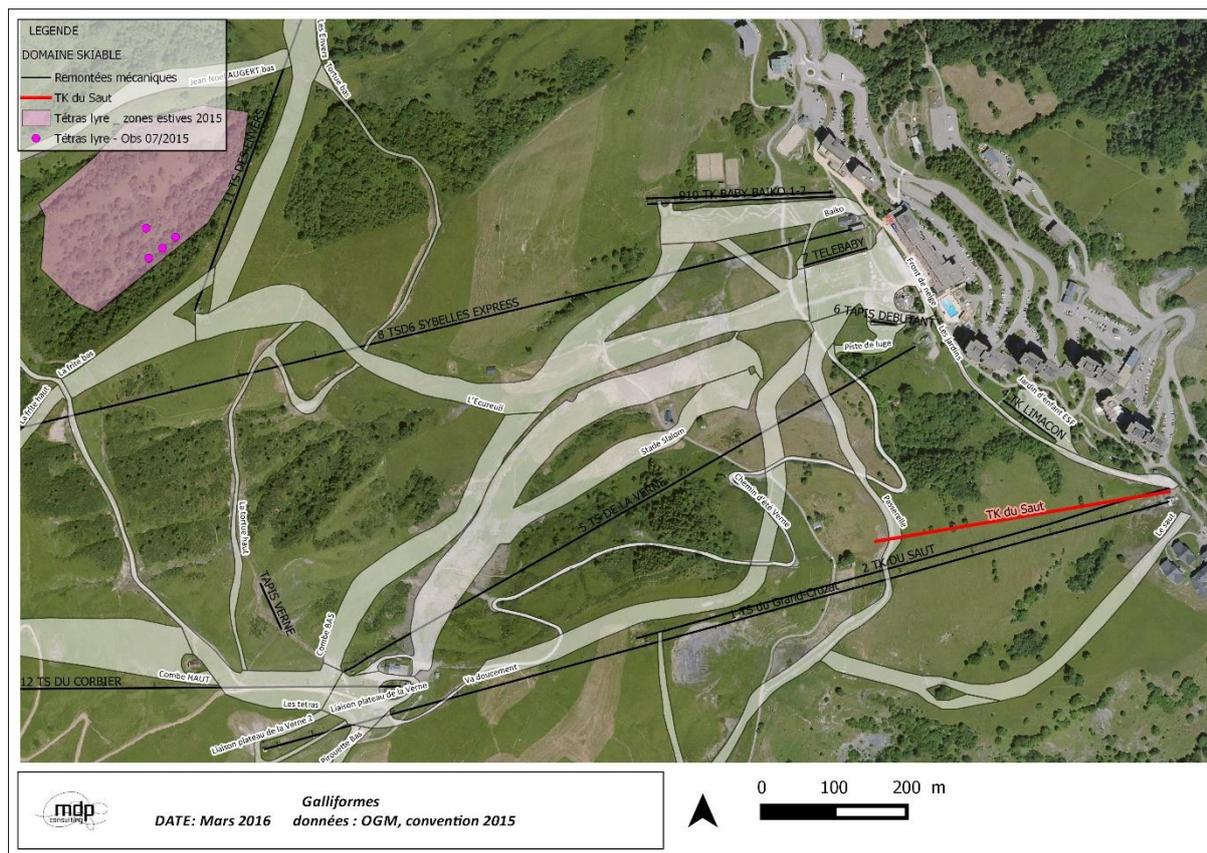
La gare de départ se fera en même temps que celle du TSD6 de la Voie Lactée sur des terrains majoritairement rudéraux. Le pylône P1 sera implanté en lieu et place de l'actuel pour éviter toute dégradation de la zone humide.

Les terrassements nécessaires pour la gare d'arrivée modifieront provisoirement une portion de chemin et des surfaces de prairies mésiques non gérées. La gare s'implantera sur ces prairies.

De plus, les mesures de précautions suivantes seront prises :

- Pas de stockage d'engin en amont de la zone humide,
- Les engins seront équipés de kit anti-pollution, etc
-





Source : prospection année 2015

Les prospections de terrain se sont déroulées sur plusieurs journées ciblées sur les périodes optimales de développement ou d'observation des différents groupes par deux personnes.

Date de prospection	Groupes concernés	Conditions météorologiques
11 Février 2015 – journée (repérage de terrain)	Galliformes de Montagne Mammifères	Soleil, frais (5°C), vent faible
24 mars 2015 - nuit	Oiseaux nocturne (21h-1h)	Couvert, nuit fraîche (-2°C), vent faible
20 Avril 2015 - journée	Oiseaux diurne (6h-11h) Oiseaux nocturnes (4h-6h) Galliformes de montagne	Soleil, frais (10°C), vent nul
12 Mai 2015 - journée	Oiseaux diurne (6h-11h) Galliformes de montagne Mammifères Amphibiens et Reptiles Habitats d'espèces	Soleil, chaud (24°C), vent faible
25 Juin 2015 - journée	Oiseaux diurnes (6h-10h) Mammifères Reptiles et Amphibiens Insectes	Soleil, doux (20°C), vent faible à modéré
3 juillet 2015 - journée	Oiseaux diurnes (6h-10h) Mammifères Insectes	Soleil, très chaud (28°C), vent nul
20 Juillet 2015 -journée	Insectes Habitats d'espèces	Soleil voilé, chaud et lourd (26°C), vent nul
20 Juillet 2015 -nuit	Chiroptères (20h-6h)	Nuit dégagée à nuageuse, douce (18°C), vent nul
12 août 2015 - journée	Insectes Habitats d'espèces (gites à Chiroptères)	Soleil, chaud (26°C), vent nul

6. LES MESURES A L'ECHELLE DE L'ENSEMBLE DU PROGRAMME

Extrait de l'étude d'impact, décembre 2015

Mesure	Intitulé
ME1	Mise en place d'un calendrier de chantier adapté
ME2	Reprise des travaux de terrassements et d'implantation des pylônes
ME3	Information au groupement agropastoral
ME4	Protection contre le risque de pollution
ME5	Gestion des pollutions accidentelles de l'alimentation des zones humides
ME6	Etude géotechnique et avalanche
MR1	Gestion des déambulations de chantier
MR2	Plan héliportage
MR3	Equiper des câbles avec dispositif anticollision
MR4	Réensemencement des sols terrassés
MC1	Restauration du fonctionnement hydrologique d'une zone humide
MS1	Encadrement du chantier
MS2	Suivi par l'Observatoire de l'environnement
MA1	Etude hydrologique du versant
MA2	Création de l'observatoire de l'environnement
Coût total des mesures	

